

VACANCES D'ÉTÉ : PRÈS D'1 VOYAGEUR FRANÇAIS SUR 4 PART DURANT L'ÉTÉ¹

Flightright donne ses 5 astuces pour prendre l'avion en toute détente



Paris, 14 Août 2019 - Les Français choisissent de plus en plus l'avion pour les grandes vacances, que ce soit pour les petits ou les longs trajets. En effet, depuis le début du mois d'août, les aéroports français ont enregistré plus de 28 000 départs. Les plus chanceux auront eu un trajet sans encombre, mais les vacanciers sont encore nombreux à connaître de mauvaises aventures.

Août : deuxième mois préféré des français pour partir en vacances

D'après une étude de l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat, les Français ont tendance à voyager le plus en juillet (**12,2%**) et en août (**11,9%**). En France, c'est donc **près d'un voyageur sur quatre** qui choisit l'été pour partir. Malgré une tendance émergente au "Flygskam" (honte de prendre l'avion), les voyageurs français sont nombreux à choisir l'avion (**10,2%**) comme moyen de transport pour leurs vacances, en particulier lorsqu'ils partent à l'étranger.

5 conseils à appliquer pour voyager sereinement en avion

1. **Faire son check-in en ligne.** Le check-in en ligne est une solution rapide, simple et idéale pour gagner du temps à l'aéroport. Certaines compagnies low-cost facturent, par ailleurs, les voyageurs qui n'ont pas fait leur enregistrement au préalable. Aussi, une étude Flightright montre que les passagers français ont de plus en plus le réflexe "online" (81% des voyageurs utilisent les comparateurs en ligne, pour la moitié d'entre eux, c'est même devenu un réflexe systématique)².
2. **Arriver à l'aéroport en avance.** Il n'y a rien de pire que de commencer un voyage avec le stress de potentiellement louper son vol. Pendant l'été, les aéroports sont très fréquentés, il

¹ Chiffres 2017 de l'Office statistique de l'Union européenne Eurostat

² Étude Flightright/Odoxa 2019 sur le comportement des passagers aériens français

vaut donc mieux prévoir une marge de sécurité supplémentaire. Il est important de bien garder l'heure de la fin d'embarquement à l'esprit : certaines compagnies n'acceptent pas à bord les passagers en retard.

3. **Choisir son siège à l'avant de l'avion.** D'après une étude IFOP, un peu plus de 30% de la population craint les trajets en avion : un comble puisqu'il s'agit du transport le plus sûr, devant la voiture et le vélo. Les turbulences étant souvent à l'origine de ce mal, il est conseillé de s'asseoir à l'avant de l'avion pour moins les ressentir. Il s'agit également des places les plus silencieuses, les réacteurs de l'avion se trouvant au niveau des ailes.
4. **Anticiper les frais supplémentaires.** Afin d'afficher des prix de billets toujours plus bas, la plupart des services jadis inclus dans le prix des billets sont devenus payants. Adieu le choix du siège, l'option bagages en soute ou encore les repas et boissons, certaines compagnies aériennes vont jusqu'à facturer quasi systématiquement tout changement d'horaire, de destination ou le nom du voyageur.
5. **Éviter d'abuser de l'alcool pendant le vol.** L'alcool est à consommer avec modération, d'autant plus dans l'avion : d'après l'agence européenne de sécurité aérienne (AESA), toutes les 3 heures, la sécurité d'un vol à l'intérieur de l'UE est menacée par un passager "indiscipliné". Le comportement conflictuel des voyageurs peut entraîner le déroutement d'un avion, affectant la sécurité du vol et celle des autres passagers.

Veiller à réclamer son indemnisation en cas de surbooking, retard ou annulation

Dans de nombreux cas, les passagers ont droit à une indemnisation allant jusqu'à 600 € par vol. Des plateformes web telles que Flightright aident les passagers à réclamer un dédommagement aux compagnies aériennes. En quelques clics et gratuitement, les voyageurs concernés peuvent vérifier si une indemnisation est possible et la faire valoir. Pour rappel, **en France, il est possible de faire une réclamation jusqu'à 5 ans après l'incident.**

À PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 140 personnes et a obtenu, à date, plus de 250 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Flightright
Gabriel Destremaut
gabriel.destremaut@flightright.de
+49 3 31 98 16 90 44

Agence PROFILE
Aurore Escamilla
aescamilla@agence-profile.com
01 56 26 72 14
Juliette Kandel
jkandel@agence-profile.com
01 56 26 72 09 | 06 88 65 91 66